

Communiqué de presse
2 octobre 2018

Le GIP-MDS et le CSOEC, partenaires résolument numériques

Afin de poursuivre la digitalisation des services aux entreprises, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC) et le Groupement d'Intérêt Public pour la Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) renouvellent leur partenariat. L'objectif : garantir l'amélioration continue de la DSN et aller vers davantage de simplification. Une collaboration nécessaire à l'heure de la croissance des échanges numériques et de la mise en œuvre opérationnelle du prélèvement à la source qui interviendra en 2019.

Associer les expertises pour exploiter le potentiel du numérique

Dans la démarche de mutualisation de moyens et d'expertises qui caractérise les projets menés par le GIP-MDS, les experts-comptables sont des partenaires essentiels. Ils accompagnent depuis 2012 les chantiers entrepris par la sphère sociale pour simplifier les démarches administratives. Ainsi, la Déclaration Sociale Nominative, DSN, généralisée auprès d'1,6 million d'entreprises incombe pour 62% des flux à ces professionnels de la paie. Pour répondre aux enjeux actuels et futurs de dématérialisation des procédures et de conformité réglementaire, leur mobilisation et implication restent clés.

« Entrée dans une phase d'amélioration continue, la DSN est le socle à partir duquel viennent s'appuyer des projets numériques d'ampleur. Avec l'émergence de nouveaux usages et besoins en termes de dématérialisation, de nombreux axes de simplification restent à investiguer et à mettre en œuvre pour les cabinets et les entreprises. Cette collaboration renouvelée entre le GIP-MDS et le CSOEC crée les conditions favorables à la poursuite de la création de services numériques utiles », explique **Eric Hayat, président du GIP-MDS.**

« A l'approche de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, et dans une logique accrue de fiabilisation et de confidentialité des données échangées, ce partenariat reste, selon nous, essentiel pour améliorer les services rendus aux entreprises. Par son expertise numérique, l'expert-comptable est conforté dans son rôle stratégique de conseil et d'accompagnement », complète **Charles-René Tandé, président du Conseil de l'ordre des experts-comptables.**

Les deux partenaires souhaitent continuer à se mobiliser et travailler de concert autour de deux axes principaux.

- **favoriser l'interconnexion** entre Net-entreprises.fr et jedeclare.com
- **appuyer la généralisation de la dématérialisation** ; des travaux seront menés sur les évolutions de périmètre de la DSN, et plus largement sur la gestion des procédures dématérialisées.

Les 10, 11 et 12 octobre à Clermont-Ferrand
Retrouvez le GIP-MDS **au Stand P6**
du 73^e Congrès de l'Ordre des experts-comptables

Contacts presse :

Wellcom :
[Emeline Poulolo](#)
[Gaëlle Ryoug](#)
01 46 34 60 60

GIP-MDS :
[Marie-Amélie Roguet](#)
01 58 10 47 28



À propos du GIP-MDS

Créé dans le but de mutualiser les moyens et les expertises des organismes de protection sociale en termes de dématérialisation, le Groupement d'Intérêt public Modernisation des Déclarations sociales (GIP-MDS) permet, et ce depuis 2000, aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée.

Fort du succès de net-entreprises.fr (4 millions de déclarants inscrits, plus de 38 millions de télédéclarations et consultations en 2017), le GIP-MDS est maître d'ouvrage opérationnel de la déclaration sociale nominative, la DSN, généralisée en janvier 2017.

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Sécurité sociale Indépendants, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables).

À propos de L'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.